

DIGIGRAM

Société anonyme au capital de 1.050.000 euros
Siège social : 82/84 allée Galilée – Les Gêmeaux
38330 Montbonnot-Saint-Martin
332 525 401 RCS Grenoble

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 23 JUIN 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous permettre de vous prononcer sur les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
5. Approbation des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce ;
6. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Jérémie Weber, Président Directeur Général, au cours ou au titre de l'exercice 2019 ;
7. Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
8. Détermination de l'enveloppe globale de rémunération des administrateurs ;
9. Ratification de la cooptation de Monsieur Samuel Moreau en qualité d'administrateur ;
10. Ratification de la cooptation de Madame Christine Vigneron en qualité d'administrateur ;
11. Nomination de Monsieur Frédéric Flipo en qualité d'administrateur ;
12. Nomination de Monsieur Jean-Michel Laty en qualité d'administrateur ;
13. Nomination de Madame Catherine Le Maux en qualité d'administrateur ;
14. Nomination de Monsieur Lionel Le Maux en qualité d'administrateur ;
15. Nomination de Monsieur Vincent Robert en qualité d'administrateur ;
16. Nomination de Madame Agnès Ruchaud en qualité d'administrateur ;
17. Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

18. Transfert du siège social de la Société ;
19. Changement de la dénomination sociale de la Société ;
20. Modification de l'article 7.1 des statuts (Capital social) ;
21. Modification des articles 7.2 (Capital social) et 15 des statuts (Conseil d'administration) ;
22. Modification de l'article 17 des statuts (Consultation écrite du Conseil d'administration) ;
23. Modification de l'article 27 des statuts (Droit de vote double) ;
24. Pouvoirs pour les formalités.

1. Approbation des comptes et affectation du résultat

1^{ère} à 3^{ème} résolutions (à titre ordinaire)

Les premiers points de l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes sociaux de la Société (**1^{ère} résolution**) et des comptes consolidés du groupe Digigram (**2^{ème} résolution**) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître un résultat net déficitaire de 237.877 euros. Il n'y a eu aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts au titre de l'exercice clos.

Les comptes consolidés font ressortir un résultat net déficitaire de 25 milliers d'euros au titre du même exercice.

Les comptes présentés ont été établis, conformément à la réglementation en vigueur, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires françaises s'agissant des comptes sociaux et en référentiel IFRS s'agissant des comptes consolidés.

Le rapport de gestion du Conseil d'administration expose l'évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé et figure dans le Rapport Financier Annuel de la Société déposé le 14 avril 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Par ailleurs, la **3^{ème} résolution** vous propose d'affecter le résultat de l'exercice, qui s'élève à un montant négatif de 237.877 euros, au compte « Report à nouveau » débiteur de 295.078 euros qui s'élèvera en conséquence à un montant négatif de 532.955 euros.

2. Approbation des conventions réglementées

4^{ème} résolution (à titre ordinaire)

Il vous est demandé d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et postérieurement à la clôture dudit exercice qui sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Il est précisé qu'en application des dispositions légales en vigueur, les engagements et conventions réglementés déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos ne sont pas soumis de nouveau au vote de l'Assemblée Générale.

3. Rémunération des mandataires sociaux

5^{ème} à 8^{ème} résolutions (à titre ordinaire)

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise préparé par le Conseil d'administration figure à la section 7.5 du Rapport Financier Annuel de la Société établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et présente notamment :

- les informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce relatives aux rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux de la Société versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice 2019 à raison de leur mandat social ;
- les éléments de rémunération versés ou attribués à Monsieur Jérémie Weber, Président Directeur Général, au cours ou au titre de l'exercice 2019 à raison de son mandat de Président Directeur Général ;
- la politique de rémunération que le Conseil d'administration vous propose d'appliquer aux mandataires sociaux de la Société (Président du Conseil d'administration, Directeur Général, Directeur Général Délégué et membres du Conseil d'administration) pour l'exercice en cours se clôturant le 31 décembre 2020 ; et
- les critères de répartition par le Conseil d'administration de l'enveloppe globale de rémunération des administrateurs.

Connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, il vous est demandé de bien vouloir approuver, en application de l'article L. 225-100 II du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 225-37-3 I du Code de commerce relatives aux rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux de la Société versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice 2019 (**5^{ème} résolution**).

Il vous est également demandé de bien vouloir approuver, en application du dispositif de vote *ex post* prévu par l'article L. 225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Jérémie Weber à raison de son mandat de Président Directeur Général (**6^{ème} résolution**).

Par ailleurs, en application du dispositif de vote *ex ante* prévu par l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver la nouvelle politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2020, laquelle sera applicable au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux membres du Conseil d'administration (**7^{ème} résolution**).

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-45 du Code de commerce, nous vous proposons d'allouer aux membres du Conseil d'administration un montant global annuel de 115.000 euros à titre de rémunération, à compter de l'exercice 2020 et ce, jusqu'à une nouvelle résolution en ce sens de l'Assemblée Générale (**8^{ème} résolution**). Cette enveloppe globale sera répartie entre les membres du Conseil d'administration conformément aux critères de répartition décrits dans la politique de rémunération.

4. Composition du Conseil d'administration

9^{ème} à 16^{ème} résolutions (à titre ordinaire)

En conséquence du changement de contrôle de la Société intervenu le 10 mars 2020 au résultat de l'acquisition par la société Evergreen de plusieurs blocs d'actions de la Société, tous les membres du Conseil d'administration ont progressivement démissionné de leurs fonctions d'administrateurs, à l'exception de Monsieur Philippe Badaroux, administrateur indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext.

Le 10 mars 2020, Madame Christine Vigneron et Monsieur Samuel Moreau ont été désignés administrateurs de la Société par le Conseil d'administration, par voie de cooptation, en remplacement respectivement de Madame Catherine Tranchier et de Monsieur Eric Le Bihan, administrateurs démissionnaires, pour la durée restant à courir des mandats de ces derniers.

Les sièges laissés vacants par Madame Florence Marchal et Monsieur Jérémie Weber, également démissionnaires, n'ont pas été pourvus.

A la date du présent rapport, le Conseil d'administration est donc composé de trois membres :

- Monsieur Samuel Moreau, Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Philippe Badaroux, membre indépendant ; et
- Madame Christine Vigneron.

Monsieur Philippe Badaroux a d'ores et déjà fait part de son intention de démissionner de ses fonctions d'administrateur à l'issue de l'Assemblée Générale afin de permettre le renouvellement de l'intégralité du Conseil d'administration.

Dans ce cadre, il vous est proposé de ratifier les cooptations de Monsieur Samuel Moreau et de Madame Christine Vigneron pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 (**9^{ème} et 10^{ème} résolutions**).

Il vous est également proposé de procéder à la nomination de six administrateurs supplémentaires, pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aux fins de porter le Conseil d'administration à huit membres (**11^{ème} à 16^{ème} résolutions**).

Vous trouverez en **Annexe** les informations relatives aux candidats aux fonctions d'administrateurs, conformément aux dispositions de l'article R. 225-83 du Code de commerce.

5. Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant

17^{ème} résolution (à titre ordinaire)

Nous vous proposons de nommer, pour une durée de six exercices venant à l'expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant suivants :

En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

Batt Audit

Siège social : 58 boulevard d'Austrasie

54000 NANCY

RCS NANCY 414 570 622

représenté par Jehanne Garrait

En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

Revilec Audit

Siège social : 58 boulevard d'Austrasie

54000 NANCY

RCS NANCY 414 570 622

représenté par Isabelle Sagot

Cette nomination résulte de la volonté de la Société de se doter d'un co-Commissaire aux Comptes basé à Paris à la suite du transfert de son siège social, tel que soumis à votre approbation aux termes de la 18^{ème} résolution ci-après.

Le cabinet Finot Alpes Audit, basé dans la région de Grenoble, en accord avec la proposition de la Société, a exprimé son souhait de démissionner de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, ainsi que de faire démissionner Monsieur Pascal Recouvreur, Commissaire aux Comptes suppléant, afin d'éviter que la Société ne dispose de trois co-Commissaires aux Comptes titulaires.

Il est précisé que la Société n'est pas tenue de mettre en œuvre une procédure d'appel d'offres aux fins de désigner ou de renouveler des commissaires aux comptes, puisqu'elle bénéficie à la date du présent rapport d'une dérogation au titre de l'article 16 du règlement UE 537/2014 du 16 avril 2014.

Chacun des Commissaires aux Comptes dont la nomination est proposée a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

6. Modifications statutaires

18^{ème} à 23^{ème} résolutions (à titre extraordinaire)

Nous vous proposons de procéder à plusieurs modifications statutaires.

- **Transfert du siège social et changement de dénomination sociale**

Pour tenir compte du changement de contrôle de la Société qui est intervenu le 10 mars 2020, et dans la perspective du projet de rapprochement qui a été annoncé entre la Société et Evergreen par voie de fusion-absorption d'Evergreen par la Société, nous vous proposons de transférer le siège social de la Société au 6, Square de l'Opéra-Louis Jovet – 75009 Paris et d'adopter la dénomination « Evergreen ». Si vous adoptez ces résolutions, nous vous demandons en conséquence de bien vouloir modifier l'article 4 « *Siège social – Succursales* » et l'article 2 « *Dénomination* » des statuts de la Société (**18^{ème} et 19^{ème} résolutions**).

- **Mise à jour du montant du capital social**

Nous vous proposons, suite à l'adoption de la 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2018 relative à la réduction du capital social par imputation des pertes et réduction de la valeur nominale des actions de la Société, de décider, en tant que de besoin, de mettre à jour le paragraphe 1^{er} de l'article 7 des statuts de la Société (**20^{ème} résolution**), qui sera désormais rédigé comme suit :

« 1. – *Le capital social est fixé à la somme d'un million cinquante mille (1.050.000) euros.*

Il est divisé en deux million cent mille (2.100.000) actions, d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (0,50 €), de même catégorie. »

- **Actions dites « de garantie » des administrateurs**

Nous vous proposons de mettre fin à l'obligation des administrateurs d'être propriétaires, pendant toute la durée de leurs fonctions, d'au moins une action de la Société en supprimant (i) la totalité de l'alinéa 3 de l'article 15 des statuts de la Société et en renumérotant corrélativement les alinéas suivants dudit article et (ii) la totalité du paragraphe 2 de l'article 7 des statuts de la Société (**21^{ème} résolution**).

- **Consultation écrite du Conseil d'administration**

Nous vous proposons de modifier l'article 17 des statuts de la Société aux fins de permettre au Conseil d'administration de prendre certaines décisions par voie de consultation écrite, conformément à l'article L. 225-37 alinéa 3 du Code de commerce tel que modifié par la Loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés (**22^{ème} résolution**).

Un nouvel alinéa 6 serait ajouté à l'article 17, après les cinq premiers alinéas, et rédigé comme suit :

« 6 - Les décisions relevant des attributions propres du Conseil d'administration auxquelles il est fait référence à l'article L. 225-37 du Code de Commerce peuvent être prises par voie de consultation écrite. »

L'alinéa 6 existant de l'article 17 serait renuméroté en conséquence.

- **Droit de vote double**

Nous vous proposons de modifier l'article 27.2 des statuts de la Société relatif au droit de vote double afin de le mettre à jour avec les dispositions applicables du Code de commerce s'agissant notamment de la durée de détention des actions au nominatif, qui passerait de trois ans à deux ans (**23^{ème} résolution**).

L'article 27.2 serait ainsi rédigé comme suit :

« **Article 27 – QUORUM – VOTE**

[...]

2- Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées détenues nominativement par un même actionnaire pendant au moins deux ans.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou de fusion, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire. »

Le reste de l'article 27 des statuts demeurerait inchangé.

7. Pouvoirs pour les formalités

24^{ème} résolution (à titre extraordinaire)

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

* * *

Votre Conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter l'ensemble des résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'administration

Annexe

Informations relatives aux candidats aux fonctions d'administrateurs



Frédéric FLIPO

Monsieur Frédéric Flipo a reconnu satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Age	43 ans.
Etudes et carrière	<p>Monsieur Frédéric Flipo est diplômé de l'ESC Lille. Il débute sa carrière chez Oddo & Cie, puis rejoint le groupe Société Générale en tant que gérant de portefeuilles de clients privés et institutionnels.</p> <p>En 2005, Il rejoint la société de gestion Flinvest et se spécialise dans les sociétés européennes de taille moyenne, notamment dans le secteur de l'environnement.</p> <p>En 2008, il co-fonde la société Evergaz, devenue un des leaders de l'industrie du biogaz en Europe, au sein de laquelle il exerce les fonctions de Directeur Général Délégué.</p>
Mandats et fonctions dans la Société	Néant.
Autres mandats et fonctions	<ul style="list-style-type: none">• Président de Certimétha SAS• Président de SEBE SAS• Directeur Général d'Aqua SAS• Directeur Général METHANEO SAS• Directeur Général d'Aube Sud Energie SAS• Directeur Général Délégué d'Evergaz SA• Gérant de 3F Investissements SARL• Gérant de Biovert Gestion SARL• Gérant d'Evergaz Services SARL• Co-gérant de Marignan SARL• Gérant non associé de SCI Rhône Rendement• <i>Geschäftsführer</i> d'Evergaz Deutschland GmbH• <i>Geschäftsführer</i> d'Evergaz Deutschland Verwaltungs GmbH• <i>Geschäftsführer</i> d'Evergaz Beteiligung GmbH• Administrateur de CAP'TER METHANISATION SAS• Administrateur de TIPER METHANISATION SAS• Administrateur de Guadeloupe ENR (SEM locale)
Nombre d'actions de la Société détenues	Aucune.
Autres	Monsieur Frédéric Flipo est l'un des associés fondateurs d'Evergreen SAS, actionnaire majoritaire de Digigram.



Jean-Michel LATY

Monsieur Jean-Michel LATY a reconnu satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Age	72 ans.
Etudes et carrière	<p>Monsieur Jean-Michel Laty est diplômé de Sciences Po Paris et titulaire d'une licence en droit public.</p> <p>Il a effectué toute sa carrière au sein des Banques Populaires à partir de 1973. Il a notamment occupé les fonctions de Directeur Général de la BICS BP de 1987 à 2003, puis celles de Directeur Général de la BRED BP jusqu'en 2012.</p>
Mandats et fonctions dans la Société	Néant.
Autres mandats et fonctions	<ul style="list-style-type: none">• Membre du Conseil d'administration d'Evergaz SA• Membre du Conseil de Surveillance de Gagéo Asset Finance Services SAS• Administrateur d'IFC Partners SAS• Administrateur d'Immobilier Conseil et Finances (ICF) SAS• Administrateur de l'Institut de Prévoyance de la Banque Populaire <p>Précédent mandat :</p> <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de la Caisse de Retraite de la Banque Populaire
Nombre d'actions de la Société détenues	Aucune.
Autres	Monsieur Jean-Michel Laty remplit les critères d'indépendance du Code Middlenext.



Catherine LE MAUX

Madame Catherine Le Maux a reconnu satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Age	48 ans.
Etudes et carrière	<p>Madame Catherine Le Maux est diplômée de Kedge Business School et titulaire du Master 2 Droit des affaires de l'université Paris I - Panthéon Sorbonne.</p> <p>Elle a débuté sa carrière en <i>marketing</i> (Douwe Egberts, Reed Elsevier), puis a évolué vers la fonction de juriste (Nomos, Avens).</p> <p>Elle a ensuite enseigné pendant plusieurs années avant de rejoindre le cabinet Marignan Avocats en 2014, puis en 2015 la société holding Aqua Asset Management en tant que Responsable Juridique. La société Aqua Asset Management a pour principale activité d'investir dans des PME des secteurs de l'environnement et des énergies renouvelables.</p> <p>Secrétaire Générale puis Directrice Générale d'Aqua Asset Management depuis juin 2019, Catherine Le Maux a sous sa responsabilité : le juridique et la compliance, la gestion des ressources humaines et la communication de la société de gestion.</p>
Mandats et fonctions dans la Société	Néant.
Autres mandats et fonctions	<ul style="list-style-type: none">• Directrice Générale d'Aqua Asset Management SAS
Nombre d'actions de la Société détenues	Aucune.
Autres	Madame Catherine Le Maux et Monsieur Lionel Le Maux sont époux.



Lionel LE MAUX

Monsieur Lionel LE MAUX a reconnu satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Age	48 ans.
Etudes et carrière	<p>Monsieur Lionel Le Maux est diplômé de Kedge Business School. Il a débuté sa carrière en 1996 au sein du groupe ODDO où il gérait des fonds Actions Valeurs Moyennes Françaises et Européennes (classés 1^{er} décile sur la période de gestion).</p> <p>Il a ensuite co-fondé la société de gestion Flinvest et géré Entrepreneurs, un fonds investi en valeurs moyennes européennes. Il évolue ensuite vers le non coté et co-fonde en 2008 la société Evergaz, devenue un des leaders de l'industrie du biogaz en Europe.</p> <p>Lionel Le Maux cumule plus de 20 ans d'expérience dans l'investissement coté et non coté, en France et en Europe, et a développé une expertise significative dans le monde de l'environnement au cours des 10 dernières années.</p>
Mandats et fonctions dans la Société	Néant.
Autres mandats et fonctions	<ul style="list-style-type: none">• Président d'Aqua Asset Management SAS• Gérant de CL Capital SC, elle-même Présidente d'Evergreen SAS et d'Aqua SAS• Administrateur d'Evergaz SA• Administrateur de Transition (SICAV FIS)• Président de Transition Forum Association (Loi 1901)
Nombre d'actions de la Société détenues	Aucune.
Autres	<p>Monsieur Lionel Le Maux est l'un des associés fondateurs d'Evergreen SAS, actionnaire majoritaire de Digigram.</p> <p>Madame Catherine Le Maux et Monsieur Lionel Le Maux sont époux.</p> <p>Le Conseil d'administration a l'intention de désigner Monsieur Lionel Le Maux en qualité de Président du Conseil d'administration au cours de sa réunion qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.</p>



Samuel MOREAU

Monsieur Samuel Moreau a reconnu satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Age	50 ans.
Etudes et carrière	<p>Avocat au Barreau de Paris, Monsieur Samuel Moreau est diplômé d'un Master 2 réalisé à Paris II Assas et d'un MBA réalisé à l'IAE de Paris I.</p> <p>Il a commencé sa carrière au sein du cabinet d'avocats Arthur Andersen International (1996 à 2001), puis a intégré PwC (2001 à 2005) et a ensuite rejoint August & Debouzy (2005 à 2008). Il a fondé son propre cabinet d'avocats en 2008, au sein duquel il exerce depuis cette date en qualité d'associé.</p> <p>Monsieur Samuel Moreau est spécialisé en droit des sociétés et en fiscalité des sociétés.</p>
Mandats et fonctions dans la Société	Président du Conseil d'administration depuis le 10 mars 2020.
Autres mandats et fonctions	Néant.
Nombre d'actions de la Société détenues	1 action Digigram en vertu d'un contrat de prêt d'action conclu avec la société Evergreen en date du 10 mars 2020.
Autres	Monsieur Samuel Moreau est l'un des associés fondateurs d'Evergreen SAS, actionnaire majoritaire de Digigram.



Vincent ROBERT

Monsieur Vincent Robert a reconnu satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Age	61 ans.
Etudes et carrière	<p>Monsieur Vincent Robert est diplômé de Kedge Business School.</p> <p>Il a passé 18 ans au sein du groupe Procter & Gamble au sein duquel il a dirigé plusieurs organisations commerciales pour en Europe et au Moyen-Orient.</p> <p>En 2000, il rejoint le groupe Danone, où il fut en charge du développement international et des activités export du pôle boissons. Il est alors membre du Danone Water Board et du comité stratégique du groupe.</p> <p>A compter de 2008, il intègre Orangina Schweppes en tant que Président de l'activité Internationale. Il participe à son intégration au sein du groupe Suntory et quitte le groupe en 2012 pour se concentrer sur ses activités de <i>business angel</i> et de <i>social business</i>.</p>
Mandats et fonctions dans la Société	Néant.
Autres mandats et fonctions	Monsieur Vincent Robert ne détient que des mandats de président ou d'administrateur dans des organisations à but non lucratif.
Nombre d'actions de la Société détenues	Aucune.
Autres	Monsieur Vincent Robert remplit les critères d'indépendance du Code Middlenext.



Agnès RUCHAUD

Madame Agnès Ruchaud a reconnu satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Age	51 ans.
Etudes et carrière	Après l'obtention un DESS de Gestion financière et fiscalité à Paris I Panthéon-Sorbonne, Madame Agnès Ruchaud a été formatrice en économie et marketing avant de rejoindre son époux à la tête de l'hôtel Champs Elysées Plaza****Paris dont elle prend la direction jusqu'en 2019.
Mandats et fonctions dans la Société	Néant.
Autres mandats et fonctions	Néant.
Nombre d'actions de la Société détenues	Aucune.
Autres	Madame Agnès Ruchaud remplit les critères d'indépendance du Code Middledenext.



Christine VIGNERON

Madame Christine Vigneron a reconnu satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

Age	53 ans.
Etudes et carrière	Madame Christine Vigneron est diplômée de l'Ecole Normale Supérieure (ENS Ulm) et agrégée de mathématiques. Elle est professeure de mathématiques en classes préparatoires économiques et commerciales depuis 1990.
Mandats et fonctions dans la Société	Membre du Conseil d'administration depuis le 10 mars 2020.
Autres mandats et fonctions	Néant.
Nombre d'actions de la Société détenues	1 action Digigram en vertu d'un contrat de prêt d'action conclu avec la société Evergreen en date du 10 mars 2020.
Autres	Madame Christine Vigneron remplit les critères d'indépendance du Code Middledenext.